

**RECTORAT
IEN ASH**

Adaptation scolaire

Affaire suivie par :
Sylviane EREPMOC
Tél : 05 94 27 21 62
Mél : ien.as@ac-guyane.fr

Cépérou
Place Léopold Héder
97300 Cayenne

Cayenne, le 17 septembre 2024

L'Inspectrice de l'Éducation nationale

À

Mesdames et Messieurs les enseignants nommés en
SEGPA et dans les dispositifs relevant de l'ASH

S/C des Directrices et Directeurs adjoints de SEGPA
S/C de Mesdames et Messieurs les Principaux de
collège

<p>Note de service n° 2 Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR)</p>
--

Ce rendez-vous de carrière est un moment privilégié pour porter un regard sur une période professionnelle donnée (en moyenne tous les 7 ans), à des moments où il semble pertinent de faire le point sur le chemin parcouru professionnellement. Il s'agit d'un temps d'échange sur les compétences acquises et sur les perspectives d'évolution professionnelle.

1. Textes de référence

- Décret n° 2017-120 du 1^{er} février 2017 portant sur les dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale
- Décret n° 2017-786 du 5 mai 2017 modifiant divers décrets portant sur le statut particulier des personnels enseignants et d'éducation du ministère chargé de l'éducation nationale
- Arrêté du 1^{er} juillet 2013 – JO du 18 juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation
- Annexe 1 de la circulaire n°2017-026 du 14 février 2017 - BO n° 7 du 16 février 2017 relative au référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé
- Arrêté du 21 juin 2019 modifiant l'arrêté du 5 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et de psychologues du ministère chargé de l'éducation nationale

2. Cadre général

Trois rendez-vous de carrière sont instaurés pour apprécier la valeur professionnelle de l'intéressé.

- Le **premier** concerne les personnels qui sont, au cours de l'année en cours, dans la deuxième année du 6^{ème} échelon de la classe normale ;
- Le **deuxième** concerne les personnels qui ont, au cours de l'année en cours, une ancienneté comprise entre 18 et 30 mois dans le 8^{ème} échelon de la classe normale ;
- Le **troisième** rendez-vous a pour objectif d'envisager l'accès à la hors-classe. Il concerne les personnels qui se situent dans la deuxième année du 9^{ème} échelon de la classe normale.

À l'issue des deux premiers rendez-vous de carrière, les agents peuvent bénéficier d'un gain d'un an sur la durée de l'échelon.

3. Organisation

L'application SIAE/SIRHEN est mise en place et sert à :

- Donner le RDV de carrière aux enseignants éligibles. Ils reçoivent par mail dans leur messagerie professionnelle la date du rendez-vous, obligatoirement et au minimum, 15 jours avant la rencontre.
- L'enseignant éligible doit confirmer ce rendez-vous de carrière par retour de mail. **Une non validation de la date proposée équivaut à une confirmation.**
- Positionner, suite à la rencontre, sur l'échelle d'appréciation proposée, les compétences professionnelles de l'enseignant et rédaction de l'appréciation générale de cette visite. L'enseignant concerné pourra formuler, par écrit, ses observations éventuelles, dans le cadre réservé à cet effet, dans un délai de trois semaines.

Des documents sont à la disposition des personnels :

- Guide du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et de psychologues de l'éducation nationale, téléchargeable sur le site du ministère
- Le document de référence de l'entretien : aide à la préparation du rendez-vous de carrière (annexe 4 du guide des rendez-vous de carrière des personnels enseignants)

4. Visite

Elle est menée dans un esprit de bienveillance et de conseil. Ses finalités sont de différents ordres :

- S'assurer que chacun concourt à l'amélioration des résultats des élèves par des pratiques pédagogiques adaptées à travers une analyse réflexive
- Accompagner chaque enseignant dans son parcours en fonction de ses besoins, sous différentes formes (formation et/ou étayage par un CPC, transmission de ressources...)

Cette visite se déroule en **deux temps** :

4.1 - Observation de la pratique professionnelle de l'enseignant

Le temps d'observation porte sur une séance déterminée par l'emploi du temps et s'appuie sur le respect des programmes.

Les observables privilégiés de la séance seront :

- La place et le rôle des élèves : sens donné à la tâche, investissement et comportement...
- La place et le rôle de l'enseignant : maîtrise des contenus, conduite de la classe, prise en charge effective des besoins de chaque élèves...
- Les résultats obtenus

Les niveaux d'expertise de l'enseignant seront traduits en référence à l'annexe 3 du guide du rendez-vous de carrière.

4.2 - Entretien professionnel

Cet entretien, dont l'objectif est de renforcer une analyse réflexive et contextualisée, prend appui sur l'observation de pratiques, sur le document de référence adressé par l'enseignant (*annexe 4*) et sur la grille de compétences professionnelles à évaluer lors du rendez-vous de carrière.

L'échange permettra de mettre en lumière le parcours professionnel de l'enseignant, ses compétences professionnelles, son implication au sein de l'établissement et de l'équipe mais aussi d'aborder les perspectives d'évolution de carrière.

Cette rencontre visant à comprendre les orientations générales de la classe, ses caractéristiques et à évaluer les acquisitions des élèves, il est demandé aux enseignants de tenir à la disposition de l'IEN les **documents suivants** :

Tout document en mesure d'explicitier la préparation matérielle, didactique et pédagogique de la classe (*fiches de préparation, progressions...*),

Les supports de l'activité des élèves, de l'évaluation de leurs compétences ainsi que des productions

Les projets individuels d'élèves

L'accès à des dossiers informatiques peut être envisagé pour éviter l'impression de documents. Cette information devra être donnée en amont de la séance pour permettre de faciliter le dialogue qui suit l'observation de classe.

Le temps d'observation en classe étant suivi d'un entretien individuel, il serait souhaitable d'en prévoir son organisation (prise en charge des élèves, lieu).

Cas particuliers

- **Directrice et directeur adjoint en charge de la SEGPA (DACS)**

Trois axes sont à retenir, avec consultation de documents :

Fonction administrative

Tenue des documents réglementaires, courriers administratifs, archivage des documents, projet d'établissement, projet de structure

Fonction pédagogique

Suivi des actions inscrites au projet de la structure pour la prise en charge des élèves en difficulté, des dispositifs d'accompagnement des élèves, des projets d'inclusion, accompagnement des enseignants.

Fonction relationnelle

Lien et qualité des relations avec les équipes pédagogique et éducative, les parents, les élèves, les partenaires, l'administration

- **Enseignants référents, conseillers pédagogiques**

L'évaluation se fera à partir d'un rapport d'activités et d'une observation en situation (réunion de synthèse, conduite de réunion, animation pédagogique) quand les conditions le permettent puis d'un entretien.

Cette année, les rendez-vous de carrière débuteront au mois de septembre 2024.

Je vous remercie pour votre investissement et votre implication au service de la réussite de tous les élèves.



Sylviane ÉREPMOC
Inspectrice de l'Éducation nationale
Adaptation Scolaire